

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
 À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 4 octobre 1842.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les lois ne sont pas le produit de l'entraînement ; quand ce sont des lois organisatrices, des lois d'avenir, elles sont d'ordinaire inévitables au pouvoir par l'opinion publique ; élaborées par le cabinet, discutées par les deux chambres, adoptées par elles, ces lois sont obligatoires, et si quelqu'un peut à ses périls et risques refuser de s'y conformer, assurément ce ne sont pas les hommes que le pouvoir a nommés spécialement et rétribués pour veiller à leur exécution. Les lois sont faites pour toute la France, et il n'appartient pas à quelques personnes de priver de leur bienfait, si elles sont bienfaisantes, une agglomération considérable de citoyens, une grande portion d'un département.

La loi sur l'instruction publique devait produire de grands résultats si elle avait été franchement exécutée ; elle ne l'est pas. Cependant, il ne faut pas s'abuser, l'avenir d'une nation dépend de l'instruction donnée aux enfants qui grandiront, qui deviendront à leur tour des citoyens appelés, par les lois actuelles et par l'agrandissement forcé du cercle électoral, à prendre part un jour au gouvernement de leur pays. Si vous laissez les hommes dans l'ignorance, vous les livrez à toutes les mauvaises passions ; ils se comportent dans tous les excès. Ce tempérament que l'instruction apporte dans le caractère des hommes énergiques, violents, ne venant plus le réfréner, nous aurons le spectacle de populations se laissant aller à tout l'entraînement des passions que l'instruction n'éclairait pas. Que si au contraire vous répandez cette instruction, vous aurez des populations calmes dans leur liberté, fortes dans l'exercice des droits que la loi leur reconnaît, courageuses à défendre leur territoire si l'invasion les menace.

Nous pensons que tel devait être le résultat de l'instruction, tels ses bienfaits. Affligés d'entendre des maires de village, des membres de comités ruraux, des instituteurs primaires, se plaindre de ce que la loi était partout oubliée, de ce que dans nos campagnes l'instruction marchait au hasard, sans direction, nous avons appelé l'attention du public sur la non-exécution de la loi. Il a bien fallu dire que les inspecteurs de notre département ne remplissaient pas les fonctions de leur charge. Le journal le Rhône a été froissé de nos paroles ; c'est un malheur. Au lieu de répondre par des faits, il traite nos articles de délations ; c'est une absurdité. Quoi ! on fera une délation quand, bien assuré qu'un fonctionnaire public ne remplit pas les devoirs de sa charge, bien persuadé que cette négligence peut avoir les conséquences les plus fatales, on signalera cet oubli des devoirs ! Quand un député dévoilera à la tribune la conduite d'un ministre, il fera une délation ! Ces messieurs veulent l'invulnérabilité ! Ce serait bien ridicule si cela ne cachait pas de perfides projets.

On veut que nos campagnes crouissent dans l'ignorance ou reçoivent une éducation de moines d'aujourd'hui, par l'intermédiaire des frères ignorantins. Croit-on que nous ne sachions pas toutes les intrigues qu'on a mises en œuvre pour remplacer l'instituteur primaire par des frères, dans le faubourg de Serin, section de la Croix-Rousses ? Pense-t-on que nous ne connaissions pas les manœuvres qu'on emploie dans ce moment pour arriver au même résultat dans le faubourg de Saint-Clair, section de la même commune ? Ce qu'on a fait à Serin, on tend à le faire partout, dans les villes, dans les campagnes.

Nous avons parlé des inspecteurs qui ne remplissaient pas leurs fonctions, nous avons dit vrai ; tous les faits que nous avons avancés sont de la plus exacte vérité. Nous allons en citer d'autres pour montrer que nous sommes parfaitement instruit de ce qui se passe. Nos lecteurs nous pardonneront de revenir

trois fois sur le même sujet ; l'instruction publique est un objet tellement important qu'il faut bien forcer les mauvais vouloirs à exécuter enfin la loi. Nous connaissons des communes dans lesquelles M. l'inspecteur s'est abstenu de se rendre pour faire son inspection pendant plusieurs années, deux, trois, quatre années. Les instituteurs étaient découragés ; mais quel n'a pas été leur étonnement lorsqu'ils ont reçu de M. le recteur des lettres qui leur annonçaient soit des récompenses, soit des ajournements de récompenses, ensuite des rapports de M. l'inspecteur qui ne les avait pas visités ! Ce fait peut paraître incroyable, nous n'avons pas besoin de dire qu'il est de la plus exacte vérité et que nous connaissons les instituteurs à qui cela est arrivé.

Il y a dans nos campagnes des instituteurs de mérite qui ne sont pas heureux avec un maigre traitement et une grande quantité d'élèves indigents. Ils attendent un emploi meilleur, s'y préparant par l'étude et par la pratique. L'inspecteur seul peut signaler leur conduite, leur savoir ; il ne va pas visiter leurs écoles, et ces hommes qu'on aurait utilement employés perdent courage dans leur misère et leur isolement. Mais ce n'est pas tout, l'esprit de spéculation se glisse aussi dans l'enseignement, et nous savons qu'un libraire de Lyon, d'ailleurs homme instruit et capable, a fait une année une tournée à la place de M. l'inspecteur, afin de vendre ses livres.

Voilà comment l'instruction publique est traitée dans les communes rurales de notre département. Le Rhône peut appeler cela des historiettes, des délations même, si ce mot lui plaît. Nous avons la conscience d'avoir rempli un devoir.

Nous avons parlé hier de la nouvelle violation de notre pavillon dont les Anglais viennent de se rendre coupables ; nous donnons aujourd'hui le rapport du capitaine Brice, commandant le brick l'Aigle. Nos lecteurs comprendront dans quelle position on place la France.

Il résulte en effet de ce document que le gouvernement philanthrope de la Grande-Bretagne veut accaparer tout le négoce de la côte d'Afrique, et que, dans ce but, il ne recule pas devant la nécessité de massacrer les nègres que son zèle religieux défend contre la traite. Il résulte encore du rapport du capitaine Brice et de sa protestation qu'un insolent officier anglais a pu envoyer deux boulets à un navire français, et montrer ensuite, pour sa justification, un ordre signé Guizot.

Il ne peut être douteux pour personne que l'Angleterre veuille décourager notre marine marchande, l'éloigner des côtes où se fait le commerce, et accaparer ce commerce tout entier. Ses actes de violence n'ont pas le mérite du courage, car un bâtiment marchand, monté par quelques hommes d'équipage et presque désarmé, ne peut essayer de lutter avec un croiseur armé en guerre, bon manœuvrier, et défendu par un équipage aguerri.

Parti de Marseille le 8 février, je n'ai rien à vous citer de remarquable durant ma traversée. Je suis arrivé devant Gallinas le 4 mars. Je n'ai pu commercer sur cette côte attendu que les nègres du pays, effrayés par les menaces des Anglais, se tenaient à l'écart. J'ai donc été forcé de quitter ce point, menacé d'une prochaine invasion qui n'a pas tardé d'avoir lieu. En effet, arrivé à Annamaboh, j'appris par le capitaine du navire français le Brave et par plusieurs autres personnes que les Anglais étaient descendus en armes à Gallinas, avaient incendié et pillé, sans aucune distinction, toutes les factoreries établies sur ce point, et qu'ensuite, pour utiliser le produit de leurs rapines, ils avaient acheté 172 nègres. D'après le dire du commandant Holm, du navire Kolbar, qui a exécuté cette descente, accompagné du commandant du bateau à vapeur Pluto, ces nègres allaient être portés à Gambie.

J'ai appris de plus, que le commandant du Pluto a opéré une descente dans une île de l'archipel de Bisagos, nommée Gallinas, et que, sous de vains prétextes, il a mis au pillage l'habitation d'un ancien gouverneur

portugais qui faisait cultiver la terre. Pendant le pillage, qui n'a pas éprouvé de résistance, la fille de cet ex-gouverneur est tombée sous les balles des Anglais.

Pendant que je parcourais la côte jusqu'aux établissements de la Côte-d'Or, j'ai été fort étonné de ne pas voir paraître des pirogues du pays ; car ordinairement elles se présentent en grand nombre au devant des navires de commerce pour échanger les produits du pays contre des marchandises d'Europe. J'ai appris que, depuis quelque temps, les croiseurs anglais tiraient des coups de canon sur toutes les pirogues qu'ils apercevaient en mer, et que les nègres, épouvantés, n'osaient plus se montrer nulle part. Le commerce est donc perdu sur cette côte tant que cet état de choses durera, et les nègres sont obligés de venir dans les établissements anglais pour se procurer les marchandises nécessaires à leurs besoins.

Je suis arrivé à Whyda le 29 mai, et là, changeant de navire avec le capitaine Provençal, je lui ai remis le mien, et j'ai pris le commandement du brick l'Aigle.

Je suis parti de Whyda le 6 juillet, avec un plein chargement d'huile de palme (environ 300 tonneaux), par une faible brise du large (S.-S.-O.) et une grosse mer venant de la même partie, et j'ai fait route pour France.

Dès que j'eus mis à la voile, je m'aperçus que le navire dont je venais de prendre le commandement avait son doublage très-sale et marchait peu. Vers les sept heures du soir j'étais parvenu à m'élever un peu vers le sud ; je faisais tous mes efforts pour doubler le cap Formose, lorsque je fus arrêté par un croiseur anglais.

Vous verrez, Monsieur le ministre, dans le procès-verbal dressé et attesté par tout mon équipage, de quelle manière les Anglais exercent le droit de visite sur la côte d'Afrique.

Ici nous interrompons la citation du rapport pour citer une partie de la protestation du capitaine, de l'équipage et des passagers adressée au commandant de la corvette anglaise le Cygne. Dans l'un et dans l'autre document, c'est la relation de l'arrestation de l'Aigle et de la visite de ce bâtiment opérée par des marins anglais.

..... Ayant cru reconnaître que la voile aperçue sous le vent depuis environ une heure était un navire croiseur du gouvernement britannique, nous avons à l'instant arboré nos couleurs ; mais à cinq heures et demie le brick anglais, n'étant pas satisfait de cette reconnaissance, nous a tiré un coup de canon, duquel des hommes du bord disent avoir vu tomber le boulet par notre travers, à la distance d'une enclablure. Nous avons de suite cargué notre grande voile pour éviter la récédive ; mais, un moment après, il nous en a tiré un second qui est tombé à peu de distance et encore par notre travers. Pour éviter des avaries, nous avons laissé arriver. A notre manœuvre, le commandant anglais, au lieu de continuer sa bordée et faire toute sa diligence pour nous joindre, a cargué ses basses voiles et brassé ses voiles sur le mât d'arrière. Arrivés par son travers à petite distance, nous avons aussi brassé nos voiles pour nous mettre à sa disposition. Un canot a poussé de son bord deux hommes sans aucun uniforme et dans un costume que nous comparons assez volontiers à celui de garde-magasin dans la marine française ; ils sont montés à notre bord. L'un d'eux m'a présenté l'autorisation du ministre français pour visiter les navires de notre nation.

Quoique la démarche fût illégale et l'action arbitraire, j'ai été obligé de céder à la force, et je leur ai livré mon navire et ma cargaison.

J'ai protesté au nom de mon gouvernement contre cet acte illégal et arbitraire, et à celui de mes armateurs et assureurs contre les événements que ce retard peut m'occasionner, vu la difficulté dans laquelle nous sommes de doubler le cap Formose qui est très-dangereux. Le capitaine du croiseur appelé le Cygne a répondu à mon protesté, et après nous avoir fait garder le travers pendant deux heures et demie, les deux hommes, dont un était pris de boisson, nous ont laissé liberté de manœuvrer sans apostiller, comme d'usage, le journal du bord.

En qualité de capitaine du brick français l'Aigle, et sentant combien de pareilles vexations sont faites dans le but de décourager notre marine marchande et entraver notre commerce, je dresse le présent procès-verbal (le fera valoir qui de droit) et le signe avec mon équipage et mes passagers.

Le 7 juillet 1842, à huit heures du soir. (Suivent les signatures.)

Voici la traduction de la réponse du commandant du Cygne :

Le commandant du brick de S. M. Britannique le Cygne, ayant été informé que des navires traitant à Whyda sous pavillon français avaient

mais profondément abattu ; et, le visage défilé, la tête baissée vers la terre, soutenu d'un côté par Tahiba, de l'autre par Antonia qui veillait sur ses pas avec une tendre et muette compassion, il marcha péniblement sans demander où on le conduisait.

IX. L'EXPLICATION.

Ce ne fut que deux jours après ce tragique événement que le baron de Gurgy put renouer le fil de ses idées. Il n'avait ni perdu sa connaissance ni compromis son caractère ; il avait marché, en sortant de la fatale citadelle, jusqu'à un bois voisin où l'attendait une voiture fermée, était monté dans cette voiture, s'y était assis, comme on l'exigeait, à la place d'honneur, s'était laissé transporter à trois ou quatre lieues de la ville maudite, ferme, sans plainte, sans lâche abandon, mais aussi sans donner aucune espèce d'attention aux personnes et aux choses qui l'entouraient, sans prononcer un mot, sans lever les yeux, le cœur inébranlable, la tête abîmée dans un seul mais horrible rêve.

Quand il s'éveilla, ce ne fut donc pas dans un lit : il avait agi, mené la vie vulgaire comme tout autre ; quand il s'éveilla, ce ne fut pas du sommeil physique, mais du sommeil moral.

Or, il s'éveilla ainsi, par un beau soir d'automne, sur une terrasse à balustrade en marbre blanc, d'où l'on voyait le Guadalquivir, et, au loin, les montagnes de Grenade. Cette terrasse et les jardins qu'elle semblait soutenir au bord du fleuve dépendaient d'un beau château dont le soleil couchant dorait les colonnades. Était-ce le calme de cette soirée, la douceur des parfums qu'on respirait, les chants d'oiseaux qu'on entendait, la beauté du ciel, les voluptés de la terre andalouse, qui lui rendaient la vie ? Était-ce l'air généreux qu'on respire entre Cordoue et Grenade qui lui rendait le courage ? Était-ce plutôt enfia la voix d'Antonia, qui, assise à ses côtés, disait au Caraïbe, placé en face d'elle :

— Les Français viennent de gagner la bataille d'Almonacid ; dans peu de jours ils occuperont de nouveau la Sierra-Morena : il n'y a pourtant pas de temps à perdre.

— Ainsi, répondit Tahiba de sa voix toujours grave, lente et musicale, vous persistez...

— Ce que j'ai dit une fois, je le maintiens ! répliqua la jeune fille avec un ton d'orgueil et surtout d'impatience très-marqué.

— A votre aise, señorita. Le Caraïbe est patient, il attendra.

— Monsieur Tahiba !... dit la créole avec colère ; et elle eût continué par quelque phrase piquante qui eût mieux expliqué son dépit, si tout-à-coup Emile, s'éveillant, comme nous l'avons dit, et parlant pour la première fois, ne se fût écrié douloureusement :

— Assassinés !... tous !... Il y avait Mallard qui était fort et courageux, d'Elfont qui chargeait sans baisser les yeux, Berville qui était si beau,

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ÉPÉE.

VIII.
 SOLAREZ.
 (Suite.)

Protégé par la préoccupation de la multitude, Emile suivit avec une anxiété terrible les premiers détails de l'inévitable catastrophe. Hors de lui, les cheveux hérissés, les yeux hagards, couvert d'une sueur froide, il attendait la première démonstration de ses amis, ne pensant qu'à savoir de quel côté il irait mourir avec eux.

C'était au groupe de la plate-forme à commencer. Déjà les leviers, les haches et les barres de fer avaient fait voler en dedans la porte principale, et au dehors vingt espingoles étaient dirigées vers l'intérieur de la salle, tandis que, sur les côtés de la porte, les poignards et les haches se tenaient prêts à abattre les premiers qui voudraient sortir.

— Que se passait-il dans ce tombeau ?... Le baron frissonnait à cette pensée. Ils étaient là, ils y étaient tous, et ils vivaient tous ; ils étaient pleins de jeunesse, de loyauté, de bravoure, et dans un instant toutes ces existences, tous ces avènements, toutes ces gloires, allaient tomber dans le sang, à la fois loin de leur pays, sans défense et sans adieux. Oh ! que se passait-il dans ce silence, entre ces murailles sans issue ? que se disaient-ils tout bas de suprême et de déchirant ?

Tout-à-coup deux cris retentissent en chœur sous la voûte sonore :

— Vive l'empereur ! vive la France !

Quatre mille voix y répondent au dehors par ce seul mot, ce mot que nos soldats ont le mieux retenu en Espagne :

— Muer !

Et aussitôt une décharge générale de toutes les carabines couchées en ligne vers la porte s'engouffra dans la salle. C'est que sans doute les vicieux s'étaient élançés pour tenter une sortie ; mais Emile ne les vit pas dépasser l'entrée fatale, masquée alors par un tourbillon de fumée. Un seul sortit, comme vomit par ce nuage, terrible, un sabre à la main, la tête nue, les cheveux en arrière, les yeux flamboyants. Il fit reculer les premiers rangs, et chaque fois que la lame du sabre s'abaissait et se relevait, une résille rouge disparaissait dans la foule ; mais cela ne dura pas long-temps. En un clin d'œil le baron le vit renversé sur le parapet, un poignard dans la poitrine, puis enlevé par les pieds, puis jeté dans la cour, reçu sur des fourches et des baïonnettes, foulé aux pieds, mis en pièces par la foule d'en bas. C'était celui qui avait sa mère dans une vallée de Bourgogne, aux environs de Chablais.

Cependant la fumée s'était dissipée à l'entrée de la salle, et quelques coups de fusil s'élevaient à l'intérieur. Il paraît qu'il ne restait plus grande besogne.

C'en était trop pour l'infortuné capitaine. La tête perdue, il s'élança hors de son asile, il met le pied sur le parapet, il veut sauter dans la cour, arracher l'arme d'un assassin, se faire un cercle de cadavres et se tuer au milieu... Une main l'arrête avec force, une voix lui parle, une femme est à genoux près de lui, une femme qu'il oublie, Antonia enfin, qui l'avait suivi, qui s'était cachée à ses côtés, qui lui disait alors, avec un visage renversé par l'épouvante et un accent faible et puissant à la fois :

— Sauvez-moi, Monsieur !... sauvez-moi ! car, si vous restez, je reste ! Emile revient à lui ; ce qu'il voit et ce qu'il entend lui rendent présent un tel devoir et une telle espérance, que la jeune fille l'emporte enfin.

— Allez, senora, dit-il de l'air d'un homme anéanti ; et, si vous connaissez quelque issue, emmenez-moi !

— Oh ! venez donc alors !... mais baissez-vous.

Ils revinrent sur leurs pas jusqu'à l'escalier tournant qui descendait dans l'épaisseur du rempart. Antonia, guidant le capitaine, ne s'arrêta pas au rez-de-chaussée où paraissait se terminer l'escalier. Dans un recoin obscur, et sous les dernières marches, une large trappe, qui sans doute avait jusqu'alors échappé à l'attention des habitants de la citadelle, était relevée contre la muraille, et laissait entrevoir la continuation souterraine de l'escalier.

Emile marchait comme dans un rêve, et suivait machinalement sa conductrice, qui s'arrêta enfin au bas d'une trentaine de degrés. Ils étaient dans une complète obscurité.

— Etes-vous là ? dit-elle à voix basse.

— Oui, répondit-on de même auprès d'eux.

Et en même temps le jour pénétra par une petite poterne basse et cintrée qui venait de s'ouvrir et qui se trouvait de plain-pied avec le fond du fossé. Emile sortit sur les traces d'Antonia. Un homme simplement mais noblement vêtu était debout en dehors, et il referma la porte aussitôt qu'ils en eurent franchi le seuil. C'était Tahiba.

Le malheureux capitaine eut à peine envisagé que, sentant son cœur se fondre tout-à-coup et n'étant plus maître des pensées qui l'étrouffaient, il se jeta dans ses bras en pleurant comme un enfant, et appuyant son front sur l'épaule du Caraïbe, il s'écria d'une voix entrecoupée :

— Mes pauvres camarades !...

Le vieillard ne trouva pas de réponse à cette noble et première douleur du soldat. Il leva les yeux au ciel et attendit en silence, en serrant le jeune homme sur sa poitrine, que ce transport fût calmé.

Enfin l'infortuné, faisant effort sur lui-même, se releva plus tranquille,

pris des esclaves de ce port, pense qu'il est de son droit de visiter tous les navires qui quittent cet endroit, et tel est le cas du brick français *L'Aigle*.
Il a fait feu pour faire mettre en panne ledit navire, pensant qu'il était de son devoir d'agir ainsi, parce que la nuit arrivait promptement et parce qu'il soupçonnait le navire d'être espagnol ou portugais.
Le gouvernement français a consenti avec la Grande-Bretagne à un droit réciproque de visite, et les croiseurs doivent, pour remplir leurs devoirs, mettre dans l'arrêt du navire le temps nécessaire pour arriver à ce but.
Du reste, il est évident que tous les navires traitant à Whyda, qui est le dépôt d'esclaves le plus connu, doivent être nécessairement soupçonnés d'être engagés dans la traite des noirs.
A bord du brick de S. M. Britannique *le Cygne*.
EDMOND WILSON, lieutenant et commandant.

Paris, le 2 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'administration témoigne un grand mauvais vouloir à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la levée du siège de Lille. Tout annonce cependant que cette solennité, qui doit avoir lieu le 8 de ce mois, sera digne du grand fait historique qu'elle est destinée à honorer. De toutes parts dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, on se prépare à se rendre à Lille, et l'on peut annoncer que presque toutes les villes de ce département y enverront de nombreux détachements de leur garde nationale.

— Il y a six mois que M. le maréchal Moncey est mort, et l'on n'a pas encore pourvu à son remplacement comme gouverneur des Invalides. Nous voudrions bien que M. le maréchal Soult nous donnât l'explication du retard qu'il apporte à pourvoir à une vacance. Habituellement on y met une promptitude qui va même quelquefois jusqu'au scandale, témoin M. Persil qui prit jadis possession de la Monnaie de Paris avant même que le corps de son prédécesseur en eût été enlevé.

Nous lisons dans l'Emancipation de Toulouse :

Nous l'avons dit souvent, les temps d'intolérance sont passés, et le prêtre qui veut dignement accomplir sa mission divine doit agir sur les esprits par la persuasion et la douceur, au lieu de procéder par l'irritation et la colère; aussi est-ce avec une profonde affliction que nous avons appris ce qui s'est passé le 18 septembre dans une petite ville du département du Gers. Voici ce que nous écrivait à ce sujet notre correspondant :

« Une mission a lieu à Encasse, petit village dans le département du Gers. Hier dimanche, dans la matinée, l'assemblée était nombreuse. Un missionnaire est monté en chaire; voici la traduction littérale d'une des phrases de son sermon :

« Ceux d'entre vous qui ont eu le bonheur de gagner la mission et de s'approcher des sacrements, pourraient, sans pécher contre la charité, montrer au doigt et traiter de libertins, de débauchés et de publics usuriers ceux qui n'ont pas suivi leur exemple; c'est malheureusement parmi les riches que vous en trouverez la plus grande partie. »

Ainsi donc voilà la chaire, la chaire catholique, d'où ne devraient sortir que des paroles de pardon et de charité, travestie en une tribune où règnent l'intolérance et l'irritation. Nous aimons à penser que celui qui a prononcé des paroles semblables n'en a pas lui-même compris toute la portée. Nous croyons toutefois devoir appeler sur ce discours l'attention de l'autorité ecclésiastique supérieure, afin qu'elle prenne des mesures pour que de tels abus ne se renouvelent pas.

On a dit il y a quelques jours que les arrangements financiers à conclure entre la Hollande et la Belgique rencontraient de nouvelles difficultés. Si ce que dit une correspondance de La Haye citée par l'Observateur est exact, le montant des réclamations de la Belgique à charge de la Hollande offre un chiffre élevé et qu'on évalue à un million de rente annuelle, soit un cinquième de toute la créance de la Hollande sur la Belgique.

Le Hanovre, à ce qu'il paraît, continue de faire bonne défense contre les plans d'absorption dans l'union des douanes allemandes où la Prusse le pousse depuis long-temps de toutes ses forces.

Il paraît, dit une lettre écrite de Hanovre, le 27 septembre, à la Gazette de Hanovre, que notre gouvernement a chargé un des hauts fonctionnaires du département des contributions indirectes de faire un rapport détaillé sur l'opportunité et la nécessité de l'accession de notre pays au Zollverein prussien, et que le travail sera bientôt achevé.

On ignore encore quelle est au juste l'opinion du gouvernement sur cette grande question, et rien ne démontre mieux combien étaient prématurées les nouvelles annoncées par les journaux, qu'on avait entamé des négociations sur cet objet.

Si le gouvernement était bien décidé à entrer dans l'union douanière, il aurait envoyé un plénipotentiaire près du congrès douanier à Stuttgart, où pouvait le mieux se débattre la question du tarif.

Les affaires de Servie sont considérées sous divers aspects dans la presse allemande. Il importe de connaître ce mouvement des esprits, et, sous ce rapport, l'article suivant de la Gazette de Leipzig nous a paru un curieux spécimen des idées qui préoccupent l'Allemagne :

Les événements dont la Servie vient d'être le théâtre présentent au cabinet autrichien une occasion favorable de prendre dans les principautés l'attitude qui convient à son influence et à sa dignité. Si l'opinion publique pouvait se manifester dans la monarchie autrichienne en toute liberté, le gouvernement apprendrait combien les peuples sont mécontents de sa condescendance envers la Russie.

Les intrigues du cabinet de Saint-Petersbourg sont connues; la population grecque de la Hongrie prie pour le czar; des émissaires russes cherchent à propager l'idée du panslavisme (la réunion de tous les peuples slaves). Des hommes haut placés appuient toutes ces manœuvres. On se sert de cachets sur lesquels sont gravés des Cosaques galopant de l'est à l'ouest, et cette devise : *En avant!* On conçoit aisément combien tout cela peut devenir dangereux pour l'Autriche dont la population renferme 17 millions de Slaves. Il faut donc parler énergiquement au cabinet de Saint-Petersbourg. Loin de compromettre la paix, on la fortifiera en opposant une barrière aux envahissements de la Russie dans les contrées du Danube.

Cette puissance, qui ne peut venir à bout des Circassiens, ne pourra de long-temps encore méditer une agression contre l'Europe. L'Autriche est appelée non seulement par le devoir, mais en outre par le soin de sa propre conservation, à exercer une influence prépondérante sur les principautés. La Russie, au contraire, fomentera des troubles dans ces contrées pour y avoir une occasion d'intervenir et de s'arroger ensuite des privilèges. D'ailleurs, à l'époque où l'Autriche défendait les contrées du Danube contre les Turcs et combattait même pour la liberté morale, religieuse et politique de l'Europe, la Russie était encore enveloppée dans les langes de la barbarie. La lutte était difficile et dangereuse; l'Autriche en sortit victorieuse. Elle aurait pu se dédommager par la prise de possession d'une partie des provinces du Danube, et les habitants auraient accepté avec joie sa domination. L'Autriche, bien qu'à tort, renonça à cet agrandissement et se borna à arrondir ses frontières.

La Russie a attaqué les Turcs quand ils étaient déjà affaiblis et à moitié vaincus, et, après avoir remporté une victoire facile et peu glorieuse, elle affiche des prétentions sans bornes. A peine s'est-elle rendue maîtresse d'une partie d'une rive du Danube qu'elle se pose en dominatrice de ce fleuve et nous en ferme l'entrée. Or, c'est ce que l'Autriche ne peut ni ne doit souffrir, soit pour elle, soit pour l'Allemagne entière. Fidèle à sa mission, elle protégera l'Allemagne contre l'est et le sud-est. Ceux qui tiennent la balance de l'équilibre politique européen peuvent avoir confiance dans l'Autriche : elle ne veut point s'agrandir. Il faut qu'elle garantisse aux principautés leur développement national et leur industrie libre, surtout qu'elle rétablisse et surveille la liberté du Danube. Le Danube est un fleuve vital pour l'Autriche; elle doit encore le vivifier. La seule possibilité de la fermeture de ce fleuve par la Russie ne saurait être tolérée.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TOULON, le 1^{er} octobre 1842. — M. le général Decker, appartenant à l'armée prussienne, n'a pas fait long séjour en Algérie. Parti il y a un mois environ pour le nord de l'Afrique, cet officier-général est rentré par le dernier paquebot de la correspondance.

Le bateau à vapeur *le Tonnerre*, commandé par M. Alliez, lieutenant de vaisseau, est parti aujourd'hui pour Tunis, où il doit rester en station. *Le Ramier*, actuellement affecté au service de la correspondance entre Tunis et Bone, rentre en France.

On nous annonce que le brick *la Cigogne* doit aller sous peu prendre le commandement de la station d'Oran.

La frégate d'instruction *la Vénus* est arrivée des îles d'Hyères. *Le Cocyle* est parti pour Alger avec la correspondance.

Le vapeur infirmier *le Cerbere* est parti ce matin pour Alger. On attend incessamment le steamer *le Lavoisier* qui est allé porter à Tunis M. de Lagau, consul-général de France.

On continue de congédier journellement de nombreux marins.

l'Almanach populaire, dont nous avons annoncé l'apparition et que nous recommandons à tous ceux qui s'intéressent à la propagation des principes généreux et utiles, contient un article très-court, mais plein de sens, sur le danger qu'il y a à s'engager dans des procès et à se mettre ainsi à la merci des gens de loi. Nous croyons qu'on lira cet article avec plaisir.

DES PROCÈS.

Surtout gardez-vous soigneusement des procès. Vous ménageriez ainsi votre bourse, votre temps et votre santé. Les procès développent toutes les mauvaises passions qui sont en germe dans le cœur de l'homme : la haine, la colère, la cupidité, la soif du succès par toute sorte de moyens. Saint François de Sales avait coutume de dire qu'une livre de procès ne renfermait pas une once de charité. Que de maux de toute nature, que de crimes n'enfantent-ils pas ! On commence par se quereller pour un fossé. On croit n'y jeter qu'un écu ; l'irritation et les hommes d'affaires se mettent de la partie, et toute

la fortune y passe. La justice ressemble au fisc : elle prend beaucoup, mais elle ne rend rien.

A la mort de leur père commun, deux frères se partageront son héritage ; c'était un petit domaine, fertile et bien cultivé, que coupait par moitié un beau ruisseau d'eau vive.

Chaque lot valait au moins 10,000 fr. Les acheteurs se présentèrent, l'argent à la main, les prenant à ce prix. Les deux frères voulurent comprimer nouvelle de chacun d'eux.

Mais dans le lit de ce ruisseau se trouvait une petite touffe d'arbrisseaux dont le plus grand amateur de fagots n'aurait pas donné 30 f. Chaque frère prétendit en avoir la propriété exclusive.

La chose n'étant pas possible, on consulta ; les gens de loi répondirent qu'il fallait partager judiciairement le domaine paternel. Le premier résultat de ce parti fut le refroidissement et bientôt la dissension entre les deux familles ; elles furent d'autant plus acharnées à se nuire qu'elles avaient été plus unies. La procédure acheva de les brouiller.

Ce furent d'abord les arpenteurs qui s'abattirent sur le domaine pour le mesurer, et passèrent six mois à rédiger un gros rapport pour établir la merveille. Cependant on trouva le moyen de faire trois procès sur ce terrain quatre ans et coûtèrent plus de 5,000 f. Le dernier jugement rendu par la cour royale ordonna un nouveau rapport.

Celui-ci, plus volumineux et plus confus, devint l'objet d'attaques plus vives. On plaça deux ans encore pour reconnaître que les experts s'étaient trompés et qu'on pouvait se passer de leur besogne.

Mais la cote des frais s'était accrue de 3,000 f.

Il est vrai que de part et d'autre les défenseurs avaient fait assaut d'érudition et d'éloquence. Le droit romain avait été fouillé, retrouvé et reconstruit. Les voûtes de la vieille chapelle où siégeait le tribunal avaient retenti de latin comme au temps où les bons moines y chantaient matines. Les juges avaient, l'un somméillé, l'autre pesté, le troisième cherché à comprendre durant trois audiences ; aux répliques, on en était venu aux injures : les deux frères s'étaient menacés, presque battus. L'un et l'autre avaient, pour soutenir cette rude guerre, grevé leur bien d'un gros emprunt. Enfin l'affaire fut mise en délibéré. Elle y resta trois mois.

C'était le temps nécessaire à la rédaction de deux énormes factums où on épancha toute la bile que la plaidoirie n'avait pas épuisée.

Le dernier coup était porté ; la lutte avait été héroïque : chacun des frères était ruiné.

Le grand jour du jugement arriva.

Le tribunal ordonna que l'île serait partagée. Salomon n'aurait pas mieux dit.

Chaque plaideur était furieux. Aucun ne voulut exécuter cette sentence, il fallut procéder par huissier.

Quand on en vint à ce moyen suprême, on reconnut que pendant la nuit une crue subite avait emporté l'îlot. UN VIEUX PROCUREUR.

Nous donnons une nouvelle lettre de MM. Régis, de Marseille; elle nous semble devoir aider à juger la question du monopole du Sénégal.

Ce n'est pas par de belles phrases et par de vains mots que nous soutenons la cause de la liberté du commerce au Sénégal ; tous les faits parlent en sa faveur. Nous allons mettre sous les yeux du public le relevé approximatif des résultats donnés par la société anonyme. Certes, on devait s'attendre à un magnifique bilan ; une société qui réalise trois capitaux a fait sans doute de brillantes affaires. Eh bien ! vous allez voir à quel point le monopole est destructeur de la fortune publique ; ce sera une nouvelle preuve que l'on ne peut rien attendre de bon d'un pareil système.

La société, au lieu de quatre millions de kilogrammes de gomme, a traité un million de kilogrammes ; voilà donc ce commerce réduit de trois quarts de son importance par une raison bien simple : parce que les Maures n'ont pas trouvé une indemnité suffisante de leurs frais de récolte et de transport. Les gommiers les plus rapprochés du fleuve ont pu seules être présentées aux escales de la traite. Le bénéfice net de frais réalisé par la société s'élève à quatre cent mille francs environ. Cette somme est à partager entre deux cent soixante-dix actionnaires ; il revient donc à chacun d'eux environ quatorze cent quatre-vingts francs. C'est là un bien pauvre résultat, et ce n'est pas tout encore.

Les partisans du monopole ont fait inscrire et accepter comme sociétaires tous leurs débiteurs qui forment ensemble à peu près la moitié, soit cent trente-cinq actionnaires. Leur portion de bénéfice devant être de quatorze cent quatre-vingts francs, la société alloue le quart des bénéfices au débiteur actionnaire et le privilège à son créancier sur les trois quarts restants. Donc le malheureux débiteur, déjà exproprié de tout ce qu'il possédait, et auquel il est défendu désormais de travailler pour gagner de quoi vivre, recevra trois cent soixante-dix francs pour son entretien, celui de sa maison, de sa femme et de ses enfants. Le capital de la dette, dont nous ne chercherons pas, du reste, à examiner les titres, s'élève à trois millions ; il rentrera aux créanciers cent cinquante mille francs, soit l'intérêt d'un an à cinq pour cent. Or, il est positif que ce résultat ne satisfait pas les créanciers. Les actionnaires sont trop nombreux ; il faut encore faire jouer les ressorts de l'intrigue et modifier les statuts de la société, afin que la part des créanciers soit plus belle. Périsseront, après cela, les fidèles Laptos (nègres libres) et avec eux le Sénégal, pourvu que le créancier soit payé !

Jacquemin qui était si gai, Roger si insouciant, Saint-Léger que sa fiancée attend, Ferdinand que j'aimais... mon pauvre et brave Ferdinand !...

Et à cette dernière pensée le capitaine ayant mis ses deux mains sur ses yeux, un torrent de larmes le soulagea enfin.

— Il revient, dit Tahiba ; parlez-lui, ma fille.

Antonia se leva, émue, les yeux pleins de larmes aussi, et s'approcha du malheureux jeune homme ; mais, quand elle fut tout près de lui et qu'elle voulut parler, une fierté antique anima son cœur, inspira son geste et soutint sa voix. Elle frappa doucement de sa petite main sur l'épaulette du capitaine et lui dit :

— Du courage donc, monsieur ! Soyez homme, chrétien, soldat, je vous prie !

Emile se leva tout d'un coup ; ses larmes se séchèrent ; son regard, de désolé, devint noble. Il étouffa le dernier de ses soupirs.

— Mais, dit-il alors, vous qui m'avez sauvé, et qui m'avez sauvé seul, ne pouvez-vous venir plus tôt ?

— Non, Monsieur. Sur le champ de bataille d'Alcmaar, sur le terrain de ce duel étrange dont vous nous avez parlé, un homme appelé Solarez ne vous a-t-il pas juré par l'enfer que vous lui rendriez son épée ?

— Il s'est enfui, il m'a suivi ; je m'y attendais.

— Il vous a suivi jusqu'ici... comme nous ; mais il se cachait, et nous nous laissions voir. Il vous a échappé jusqu'au dernier moment ; ce n'a été qu'au dernier moment aussi qu'il nous a envoyé un billet laconique ainsi conçu : « Dans deux heures, sans que vous puissiez l'empêcher, Solarez possédera l'épée. » Nous savions toujours où vous étiez, vous, et nous sommes accourus ; il était temps.

Puis, voyant qu'Emile ne répondait rien, elle reprit d'une voix plus douce :

— Monsieur Emile, me donneriez-vous le bras jusqu'au château ? Nous avons à vous dire des choses importantes.

Emile obéit sans parler, et l'on entra.

Pour la première fois, le baron observait la richesse des lieux où il se trouvait transporté, et il promenait des yeux étonnés sur les massifs de platanes, sur les parterres et sur les bassins, sur les statues et les escaliers de marbre, sur les sculptures et les lambris des galeries et des appartements. Antonia s'en aperçut et lui dit doucement :

— Vous voilà encore, Monsieur, chez moi, comme à Saint-Domingue ; mais la case est plus belle.

— Non !... dit lentement Emile d'une voix profondément triste.

Lorsqu'on fut arrivé dans un petit salon, d'où l'on découvrait la même perspective que de la terrasse, et qu'on se fut assis en silence, ce fut Tahiba qui prit la parole.

— Monsieur le baron, dit-il, vous sentez-vous la force de partir sur-le-champ ?

— Partir...

— Partir en proscrit, en fugitif, la nuit ; vous cacher le jour et marcher la nuit...

— Oui, certes, Monsieur, dit Emile ; mais quelle raison...

— Dans trois jours, l'armée française sera sur la Sierra ; dans quinze, Cordoue sera en leur pouvoir ; le lendemain, ils seront ici...

— Le meilleur ne serait-il pas de les attendre ?

— Pour vous, peut-être ; pour nous, non...

— Il faut donc que vous partiez aussi ?

— Presque en même temps que vous.

— Livrer cette propriété...

— Les Français ne pillent en ce pays qu'après résistance, et si nous fuyons, c'est que nous n'aimons pas, et pour cause, l'occupation militaire.

— Oui, vous l'avez subie déjà ; mais ne pouvez-vous partir sans moi ?

Quand ils viendront, je serai dans leurs rangs, et je serai sauvé.

Tahiba regarda Antonia qui répondit à son regard par un geste d'impatience.

— Et Solarez, Monsieur ? dit-elle.

— C'est juste, reprit Tahiba. M. le baron ne songe-t-il pas que don Solarez étant, par une raison que je ne puis encore bien apprécier, l'auteur invisible, mais réel, de l'horrible événement d'avant-hier, et n'ayant poussé les habitants de L... à ce crime que par suite d'un serment connu de nous tous, don Solarez doit chercher ce qu'il n'a pas trouvé dans tout ce sang ?

— Oui, l'épée !... dit Emile en regardant Antonia.

— Et avant que les Français ne soient arrivés...

— Je vous entends, Monsieur Tahiba, reprit le capitaine en portant la main à la poignée de l'épée, et je suis prêt à partir... à la garder ! ajouta-t-il en s'adressant de nouveau à Antonia.

— La garder ! dit celle-ci en se levant.

Et, en se rassurant après un moment d'hésitation :

— Au nom du ciel ! Monsieur le Carabe, parlez donc et dites tout.

— Eh bien ! dit Tahiba avec une sorte d'effort ; la garder... non, monsieur le capitaine !

— Non ! se récria Emile.

— A moins que vous ne l'exigiez absolument, reprit Tahiba ; mais écoutez-moi d'abord. Vous devez partir secrètement tout à l'heure, et le but de votre voyage est Cadix. Toute l'Andalousie est en insurrection ; les Français sont maintenant derrière Badajoz, la Sierra-Morena et le Xucar. Ce n'est donc pas comme Français que vous pouvez voyager d'ici à Cadix.

— Et comment donc ? demanda Emile.

Tahiba se détourna, et lui montra du doigt un uniforme rouge étendu sur un sofa.

— Un uniforme anglais ! dit le capitaine en se détournant.

— M. le baron a changé de façon de voir depuis les Pyrénées, dit fièrement Tahiba ; s'il n'a jamais porté cet uniforme, il a du moins combattu

dans les rangs de ceux qui le portaient.

— Nous l'avons préféré en mémoire de sir Richard, dit Antonia les yeux baissés.

Emile tressaillit et la remercia du regard. C'était un consentement.

— Ainsi, reprit Tahiba, M. le baron va rester seul pendant quelques instants ; il revêtira cet uniforme, prendra ces armes...

— Mais... je n'ai pas besoin de l'épée, dit Emile en fronçant le sourcil.

— A votre tour de parler, ma fille, dit Tahiba en s'adressant froidement à Antonia.

— Monsieur, dit-elle, si vous partez ce soir, nous partirons demain pour Nice, en France, où nous vous attendrons. A Cadix, il vous sera facile, grâce à votre déguisement, d'obtenir le passage sur un bâtiment neutre qui aurait pour mission de se rapprocher des côtes de Provence. Ainsi, avant quinze jours, nous espérons vous revoir ; mais d'ici là, monsieur...

— Eh bien ? demanda Emile avec anxiété.

— D'ici là, reprit la jeune fille, vous serez exposé à devenir prisonnier ; et l'on pourrait vous ôter par force ce que nous vous demandons de nous laisser par bonne volonté...

— Encore ! s'écria Emile en courbant la tête. Quel étrange mystère peut donc se rattacher... Mais j'ai juré de ne jamais la quitter ! ajouta-t-il avec désespoir.

— Vous ; mais celui qui portera cet uniforme s'appellera sir Lionel Bridge, et non pas Emile de Gurgy... Puis, ajouta-t-elle avec plus d'énergie et de sincérité, il vaut mieux la confier, pendant quelques jours, à des mains amies qui vous la rendront que de la perdre ou de la rendre à...

Emile retira l'épée de son ceinturon, et la tendant à Antonia :

— Je vous la rends à vous, dit-il vivement, à vous seule, jusqu'au jour où je pourrai vous la redemander, sans craindre d'avoir à la perdre dans une lâche embuscade.

Antonia s'était saisie avec transport enfin de l'épée du marquis de Roverda. L'expression de ses traits et de son geste frappa Emile ; le souvenir de tous ses maux lui revint en même temps.

— Maintenant, senora, continua-t-il, j'ai tout perdu, tout, jusqu'au droit de dire que j'ai tenu mon serment... Il ne me reste que vous ! s'écria-t-il en tombant à ses genoux... Oh ! pardon, pardon pour un malheureux qui ne sait plus contenir la voix de son cœur ! Ce cœur est à vous depuis long-temps ; aujourd'hui, vous tenez dans vos mains ma vie et mon honneur... Promettez-moi que, pour mon honneur au moins, je vous reverrai !

Certes, si Tahiba n'eût pas été présent, la réponse d'Antonia eût été tout autre que celle qu'elle fut. Mais à quoi tiennent les plus sérieuses destinées ! Entre la créole et le Carabe s'entretenait, depuis Saint-Domingue, une sorte de petite guerre, dont le sujet se devine facilement, et dans laquelle Antonia jusqu'alors croyait avoir le droit de ne pas se déclarer.

— Le Morning-Post publie une lettre de Constantinople de laquelle il résulterait que, conformément à l'avis de l'ambassadeur anglais, le divan serait disposé à résoudre la question de la Syrie dans le sens de la note suivante :

« Deux nations qui diffèrent sous tous les rapports l'une de l'autre se partagent le Liban dont la souveraineté légitime appartient au sultan. Que son autorité soit représentée par un visir qui gouvernera tout le pays ; que l'administration locale soit confiée à un Druse et à un chrétien dans les deux districts ; que ces deux chefs responsables résident dans leurs districts respectifs, et le visir parmi ses co-religionnaires, dans le voisinage de la montagne ; par ce moyen, on garantira les anciens privilèges, et l'irritation, n'ayant plus d'aliment, se calmera. »

— Il paraît que la Prusse va envoyer un consul-général à Jérusalem. On rattache ce fait à la création d'un évêché protestant par l'Angleterre dans la même ville.

SERVIE.

On écrit des frontières de la Serbie, le 18 septembre :

« Le nouveau prince a fait encore une proclamation au peuple ; il n'y prend pas le nom d'Alexandre Petrowitsch, mais d'Alexandre George Witsch. »

« La tranquillité semble rétablie dans le pays. »

TURQUIE.

Le paquebot d'Orient le *Minos*, entré samedi dans le port de Marseille, apporte des nouvelles de Constantinople du 17 septembre. Les voici :

« L'ambassadeur d'Angleterre est allé, le jour du départ du dernier paquebot, faire sa visite officielle au grand-visir pour le complimenter sur sa nomination ; M. le baron de Bonruey s'est acquitté de cette tâche le lendemain, et les autres ambassadeurs s'y sont également présentés successivement. »

« Plusieurs conseils ont été tenus pendant cette décade. On s'y est occupé de toutes les affaires qui sont en ce moment sur le tapis. Une conférence des ambassadeurs des cinq grandes puissances a eu lieu avant-hier chez le ministre des affaires étrangères relativement aux affaires de la Syrie, et l'on assure que la Porte est décidée à user de tous ses droits sur cette province et à maintenir Omer-Pacha, s'étayant pour cela sur les requêtes apportées ici par Selim-Bey, revêtu d'un grand nombre de signatures des divers habitants de la montagne, qui déclarent être contents de l'administration de ce gouverneur et sollicitent sa confirmation. »

« On connaît les moyens dont on a fait usage pour obtenir ces signatures ; on ne peut croire que la Porte les ignore, et il est surprenant qu'elle persiste dans son aveuglement, s'il est vrai qu'elle ait fait cette déclaration aux représentants des grandes puissances, et qu'elle ne voie pas le tort qu'elle se fait en résistant plus long-temps à la volonté des puissances européennes. »

« Le bateau à vapeur parti le 16 pour Trébisonde avait à bord une quantité de pièces de campagne et de boulets que l'on suppose destinés à l'armée envoyée contre les Persans. »

« Le gouvernement a fait remettre aux ambassades une espèce de cir-

culaire, par laquelle la Porte les prévient qu'en égard à l'état de choses dans les provinces qui avoisinent la Perse, par suite de l'agression du shah, elle ne répond en aucune manière des expéditions en marchandises que les négociants peuvent faire dans ces contrées. »

« Le grand-visir a eu pendant cette décade une conférence avec le sultan qui a duré plusieurs heures. Plusieurs conseils ont été tenus relativement aux affaires de la Syrie et de la Perse. Un conseil extraordinaire a eu lieu entre autres à l'amirauté, dans lequel il a été question de diverses mesures d'amélioration à introduire dans la marine. L'arsenal n'a jamais été aussi mal monté qu'il l'est dans ce moment ; il manque absolument de tout, même des objets de première nécessité. Il faudrait dépenser quelques millions pour le mettre sur un pied un peu convenable. Quelques personnes prétendent que Tahir-Pacha sera remplacé par Halil-Pacha. Si le ministère prend ce parti, ce sera une faute, car personne n'est plus capable d'être grand-amiral que Tahir-Pacha. On ne peut contester qu'il est véritablement à sa place et l'on devrait l'y laisser toujours. »

« Le bateau à vapeur le *Reschid* est parti avant-hier, vers cinq heures de l'après-midi, pour Alexandrie où il ramène S. Exc. Sami-Pacha, ainsi que le fils du schérif de La Mecque, qui retourne par cette occasion, accompagné d'un assez grand nombre de Turcs qui se rendent en pèlerinage à La Mecque. A son départ, il a salué le sultan de 21 coups de canon qui lui ont été rendus coup pour coup. Une décoration a été accordée au fils du schérif de La Mecque et une autre à son père. »

« L'ambassadeur d'Angleterre s'est rendu deux fois chez le ministre des affaires étrangères, dans sa maison de campagne. Il est resté en conférence avec lui pendant long-temps. »

ESPAGNE.

S'il faut en croire le *Heraldo*, journal ultra-christino, il serait fortement question d'un mouvement insurrectionnel auquel prendraient part les principales villes d'Espagne. Il aurait pour objet de proclamer la constitution de 1812 et de conserver à Espartero ses fonctions de régent pendant quatre autres années. Le *Heraldo* dit que cette nouvelle n'est pas basée sur des bruits vagues et sans consistance ; loin de là, elle lui est confirmée par des lettres qu'il a reçues de divers points, et dont l'une, datée de Valence, est conçue en ces termes :

« Valence, le 21 septembre. « Il y a quelques jours on a répandu dans cette ville la nouvelle d'un prochain soulèvement en faveur de la constitution de 1812. Ce projet, qu'on attribue aux *ayacuchos*, vous paraîtra incroyable au premier aspect, comme il m'a paru à moi-même ; toutefois, comme ce qui n'était hier qu'une rumeur vague s'est converti aujourd'hui en une croyance générale, cette circonstance m'oblige à vous en entretenir. Les courses fréquentes faites par le chef politique dans les localités de la province, et cela sous les prétextes les plus frivoles ; l'agitation qu'on remarque chez les partisans de l'ordre de choses actuel, les avis donnés par quelques capitaines de la garde nationale pour que leurs subordonnés ne se réunissent pas quand la générale sera battue, et, ce qui est plus grave, les réunions et les juntas qui se tiennent dans les maisons des principaux coryphées et surtout dans celles de certains sénateurs, tous ces motifs m'ont déterminé à recueillir quelques

éclaircissements ; voici le résumé de ce que j'ai appris :

« Il est certain qu'on travaille sans relâche à prolonger la minorité de la reine ; il est également certain que la ville de Valence a été désignée comme une des premières qui doivent se prononcer pour la réforme de notre code fondamental ; il est enfin certain que tous les moyens sont mis en œuvre pour parvenir à la résiliation de ce plan. »

MADRID, le 23 septembre. — On croit que la reine, dès qu'elle aura atteint l'âge de douze ans, c'est-à-dire le 10 octobre prochain, se propose d'user du droit que les lois accordent aux mineurs en général, en nommant un curateur *ad bona* à la place du tuteur actuel, M. Arguelles. Cette question a été discutée longuement par la presse depuis quelque temps. On suppose que c'est le marquis de Miraflores, ancien ambassadeur à Paris, qui doit être honoré du choix de S. M. pour l'administration de ses biens et du soin de sa personne ; cette nomination contrarierait beaucoup le régent.

ANGLETERRE.

LONDRES, le 29 septembre. — On a procédé aujourd'hui à l'élection du lord-maire pour l'année prochaine. La lutte était entre les deux candidats aldermen Thomas Wood et John Hunphery. La corporation a commencé par entendre un sermon ; elle s'est rendue ensuite aux hustings. Lorsque l'alderman Wood s'est présenté, il a été accueilli par des applaudissements mêlés de sifflets. M. l'alderman Lanson, qui, sans une indisposition assez grave, aurait dû se présenter à son tour, cette fois a déclaré qu'il était prêt à répondre à toutes les accusations qu'il savait être formulées contre lui. Le plus grand reproche qui puisse lui être adressé, et le seul réel, c'est d'être pauvre ; mais si la richesse seule devait ouvrir aux hommes publics la porte des emplois, ce ne serait jamais le mérite personnel qui serait considéré comme un mérite. L'alderman Hunphery a été présenté à son tour, et après les opérations préliminaires on a décidé que ces deux candidatures seraient ballotées.

Le recorder a ensuite proclamé que le lord-maire de la Cité de Londres, pour l'année prochaine, serait John Hunphery, alderman et fabricant de chandelles. (Applaudissements et murmures.) Dans la cour des aldermen, les suffrages se sont ainsi répartis : 5 voix pour l'alderman Wood, fabricant de bas au métier, et 12 pour l'alderman Hunphery. Le nouveau lord-maire a déclaré qu'il ferait tout son possible pour donner à tous satisfaction en remplissant son devoir. Jamais il ne se laissera influencer par l'esprit de parti, et personne, pendant son administration, ne connaîtra son opinion. (Applaudissements.) Le lord-maire est investi de la chaîne d'or, attribué de sa nouvelle dignité. Des remerciements sont votés au lord-maire sir John Pirie, pour la manière distinguée dont il a exercé ses fonctions. Ce dernier a remercié l'assemblée, qui s'est séparée.

LIVERPOOL, le 29 septembre. — L'interrogatoire de Patrick Daran, accusé du second incendie de Liverpool, continuait sans produire encore aucun résultat décisif.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23, au sept octobre 1842,

D'UNE MAISON construite en maçonnerie et pisé.

Elevée sur une parcelle de terrain appartenant à M. Rambaud.

Située sur le chemin de la Part-Dieu, à l'extrémité septentrionale de la rue Moncey, à la Guillotière,

Appartenant aux mariés Michon et Poy et au sieur François Poy, propriétaires, demeurant rue Moncey, à la Guillotière.

Cette maison se compose de caves non voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages ; son toit est couvert de tuiles creuses.

S'adresser, avant l'adjudication, à M^e Hodieu, dépositaire du cahier des charges et de toutes les pièces, et à M^e Brunier, avoué à Lyon, quai Humbert, 12. (5325)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Jeu six octobre mil huit cent quarante-deux, à neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis, consistant en tables, comptoir, horloge dans sa caisse, billard, fourneau, verroterie et autres objets. (1815)

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N° 165.

VENTE VOLONTAIRE,

en bloc ou en détail,

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Charbonnières,

Ayant appartenu à M. Benoît Pupier père.

Elle se compose de bâtiments, cour, jardin, et de quinze hectares de terrain de première qualité, cultivé en prés-vergers, vignes, terres et bois. Toutes facilités seront données pour les paiements.

Cette propriété, par la nature de son terrain et par sa position sur la grande route de Paris et sur le chemin allant à la fontaine de Charbonnières, convient parfaitement à une habitation d'agrément.

Pour traiter à l'amiable et pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmes, notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété. (4440)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A VENDRE.

UNE MAISON dont une partie sert **D'AUBERGE.**

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT.

Le tout d'un revenu annuel de six cents francs.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas, notaire. (4282)

A vendre pour cessation de commerce.

UN MAGASIN DE LINGERIE ayant une très-bonne clientèle. S'y adresser, rue Saint-Côme, n. 4. (175)

Avis aux Capitalistes.

L'auteur d'une découverte qui produira 100 pour 100 par mois, ne pouvant la mettre en pratique faute de moyens, la céderait de gré à gré, après en avoir démontré l'évidence, à la personne qui voudrait l'acquiescer. S'adresser grande rue Mercière, n. 36, hôtel d'Avignon, de neuf heures à onze heures du matin, chambre n. 9. (173)

GUDIN-TASSEAU, RUE SAINT-DOMINIQUE, N° 11.

Chaussures pour Dames et Enfants.

Bottines fortes, 1^{er} choix, en lasting . . . 8 f. 50 c.
Bottines-guêtres d'été, 1^{er} choix . . . 6 50
Socques fortes, 1^{er} choix . . . 7 50
Socques d'enfants . . . » »

NOTA. — Cet établissement est le seul où les dames peuvent trouver au grand complet tous les genres de chaussures sans exception. (168)

AVIS.

A dater du 1^{er} octobre 1842, l'étude de M^e Pailleron, avoué à Lyon, est transférée place des Carmes, n. 3, au 2^{me} étage. (5165)

Rhumes, Catarrhes, Toux, Irritations.

1 FR. 50 C.
LA BOITE,

TABLETTES LAROQUE.

AVEC UNE INSTRUCTION.

SACCHARURE DE LICHEN AU MOU DE VEAU, conseillé tous les jours en médecine pour la guérison prompte et sûre des irritations et des maladies de poitrine. Le succès de vogue que s'est acquis ce pectoral le dispense de tout éloge. — Dépôts : à Lyon, pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture ; à Tarare, Michel ; à Saint Etienne, Martinet ; à Rive-de-Gier, Rigaud. (8193)

FICHET, MÉCANICIEN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT,

Honoré récemment d'une Médaille d'or par l'Académie de l'Industrie,

Breveté d'Invention.

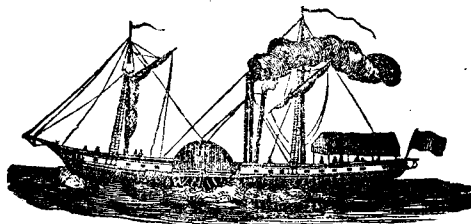
Maison centrale : à Paris, rue Richelieu, 77 ;
A Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette ;
A Marseille, dépôt chez M. Louis Girard, rue des Tempeliers, n. 10.

Il est actuellement à sa maison de Lyon. SERRURES parfaitement inébranlables ; tous efforts par fausses clés, crochets ou rossignols referment davantage la serrure. Le propriétaire, avec sa clé, peut ouvrir comme primitivement sans difficultés.

Ces serrures s'emploient pour portes d'entrée, fermetures de commodes, secrétaires, coffres-forts, etc.

Elles sont du prix de 15 à 30 fr. CAISSES, COFFRES-FORTS de toutes dimensions, à l'abri du feu et contre les malfaiteurs, depuis 290 fr. jusqu'à 4,500 f.

Le sieur FICHET reste responsable de la marche de ses ouvrages pendant dix ans, et en prend l'engagement par sa facture. (2647)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 21 au 30 septembre, à 5 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermézon, rue de la Comédie. (7380)

Maladies de Poitrine.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les *enrouements*. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACONS, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, rue Saint-Jean, 50, CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POURCHER, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8121)

AVIS.

UN ANCIEN HORLOGER de Mâcon, qui se retire des affaires, désire remettre son fonds. Il n'exige rien pour la clientèle. Les marchandises seront vendues au prix de facture. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. Robin fils, rue Grenette, n. 14, à Lyon. (166)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel ; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (6150)

15 francs.

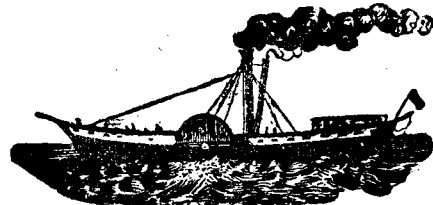
GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goîtres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins. CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre ; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse ; rue d'Amboise, 11. (7218)



LE CROCODILE, LE MARSCUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur de première marche, d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulainerie, 19.